

Public Concerné

Tout personnel majeur (+ de 18 ans), reconnu APTE par la Médecine du Travail, appelé à réaliser des travaux en hauteur et devant utiliser des équipements de protection individuelle contre les chutes en hauteur.

Prérequis

- Pas de prérequis technique,
- Maîtrise de la langue française.

Objectifs

- **Permettre aux participants d'exercer leur métier (quel qu'il soit) en toute sécurité lors d'interventions en hauteur et lors d'utilisation de protections individuelles contre les chutes :**

- Par une sensibilisation à la nécessité de prendre en charge leur sécurité.

- Par une connaissance principes d'utilisation des différents moyens de protection contre les chutes :

- Sur site équipé : ancrages, ligne de vie, ...

- Sur site non équipé : création d'ancrage provisoire, création de ligne de vie provisoire,

...

Remarque : le montage des échafaudages, PIRL, nacelles, le travail sur pylône, les travaux sur cordes, font l'objet de formations spéciales : consultez nos programmes spécifiques.

Lieu de la Formation et Planification de date(s)

- Sur votre site en Intra : date à votre convenance.
- En Inter, au sein de l'un de nos centres : nous consulter pour obtenir le planning Inter.

Durée et Nombre de stagiaires

- 2 jours soit 14 heures, pour un nombre de stagiaires entre 1 et 7 au maximum.

Contenu de la Formation

Formation Théorique

- Réglementation
- Accidents et causes des accidents
- Conséquences d'une chute :
 - Force du choc, Facteur de chute, Tirant d'air, Effet pendulaire
 - Organisation des moyens de secours
 - Sensibilisation à l'évacuation d'une personne suspendue
- Protections collectives : Garde-corps, ...
- Les moyens d'accès (escaliers, PIRL, passerelles échafaudages, PEMP, ...)
- Les différents dispositifs d'ancrage

- Choix d'un dispositif de protection individuelle :
 - Conditions préalables au recours à un EPI
 - Etude de risques et choix du dispositif adapté au poste de travail.
 - Les casques, ligne de vie, harnais, longes, sangles, connecteurs, antichute, ...
 - Règles d'entretien et de stockage
 - Vérification et contrôles des EPI

Formation Pratique

- Analyser des risques sur les moyens d'accès et son poste de travail en Hauteur
- Sélectionner et contrôler ses EPI en fonction de l'analyse des risques préalable
- Lire et analyser des données fabricant
- Présentation et conditions d'utilisation d'un harnais
- Prendre en main et réglages d'un harnais
- Faire contrôler son harnais de sécurité par une personne formée au port du harnais de sécurité
- Se déplacer de façon horizontale et/ou verticale
- Utiliser le système antichute en sécurité
- Créer des points d'ancrages et lignes de vie provisoires
- Sélectionner les ancrages et systèmes de liaisons pour se sécuriser

Moyens Pédagogiques

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues

Présentation des principes d'utilisation des EPI contre les chutes
(Avec une partie pratique sur chantier école).

Equipe pédagogique- Qualification des intervenants

- Nos formateurs en travaux en hauteur sont des formateurs en prévention des risques expérimentés sur les thèmes des travaux en hauteur.
- Responsable pédagogique : LAKAL Bruno.

Modalités de mise en œuvre

- Les stagiaires devront venir en formation en tenue de travail avec leurs EPI valides : gants, chaussures de sécurité, casque équipé de jugulaire si nécessaire.
- Le site de formation devra posséder des moyens de protections individuels et/ou collectifs pour prévenir les risques de chutes lors de la formation pratique.

Evaluation des connaissances

- Une évaluation des compétences avant la formation
- Une évaluation à chaud est effectuée à la fin de la session de stage par le formateur : évaluation de la théorie par un QCM et un test d'évaluation de la pratique.

Cette évaluation a pour objectifs principaux de :

- Evaluer l'intégration des outils et techniques transmis à l'occasion de la formation
 - Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
 - Pressentir les évolutions et les changements mis en place
 - Détecter les besoins de formation
- Par ailleurs, l'intervenant FLOBEL reste à disposition des participants pour toutes difficultés, interrogations, conseils et recommandations liées à la formation.

Sanction

- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés
- Attestation de Formation avec avis de réussite ou d'échec aux évaluations théoriques et pratiques.

Périodicité // Renouvellement

- Préconisé tous les 3 ans (1 jour / 7 heures)